

**Comité des COREPS du 30 mars 2023**

**Compte-rendu**

**Présents pour la DGCA :**

Fabrice Benkimoun – délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi  
Guillaume Villemot – délégué adjoint aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi  
Etienne Busson – dpt politiques de l'emploi et de la formation professionnelle  
Aurélié Diemer – dpt politiques de l'emploi et de la formation professionnelle  
Flora Jeanneau – dpt politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

**Présents pour les COREPS (par ordre alphabétique de région) :**

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes  
Marjorie Glas – COREPS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pierre-Olivier Rousset – DRAC Bourgogne-Franche-Comté  
Aurélié Landois – DRAC Bretagne  
Marie-France Berjemo – DRAC Centre-Val-de-Loire  
Frédéric Lombard – DRAC Centre-Val-de-Loire  
Jean-Noël Bigotti – COREPS Centre Val de Loire  
Lambert Chazot – COREPS Centre-Val-de-Loire  
Jean-Luc Sarrola – DRAC Corse  
Florence Forin – DRAC Grand Est  
Mounya Boudiaf – DRAC Hauts-de-France  
Jean-Noël Lavayssière – DRAC Ile-de-France (prochainement remplacé par Eva Boyer)  
Julien Delot – DRAC Normandie  
Marianne Walkenburg – DRAC Nouvelle Aquitaine  
Sylvain Cousin – COREPS Nouvelle Aquitaine  
Sandrine Courouble – COREPS Occitanie  
Yvan Godard – COREPS Occitanie  
Anaïs Le Floch – COREPS PACA  
Céline Porro – DRAC PACA  
Chantal Remoué – DRAC Pays de la Loire

**1. Point d'actualité : Fonpeps, aides à l'énergie, GIP café culture, assurance-chômage, perspectives 2023**

**FONPEPS**

**Etienne Busson** (DGCA) présente le dispositif FONPEPS. Le dispositif a été renouvelé pour 2023. Il sera ouvert matériellement à partir de début mai par l'ASP (agence de services et de paiement). Ce nouveau dispositif vaut pour tous les contrats faits depuis janvier 2023.

Différentes aides ont été renouvelées et / ou complétées :

- Embauche en CDI ou en CDD dans le secteur du spectacle :

- Aide aux contrats longue durée : jusqu'à 10.000 euros par an pendant 3 ans pour les CDI technicien ou artiste
  - Aide au CDD artiste majorée de 100 euros par rapport au barème des techniciens
  - Pérennisation de la possibilité pour un employeur d'obtenir une aide en cas d'embauche d'un artiste au cachet
  - Aide pour les contrats fractionnés
- Aide à la représentation artistique dans les salles de petites jauges.
- Jusqu'en 2022, les aides bénéficiaient aux salles de 300 places au plus (pour un plateau de 3 à 7 artistes).
  - Le dispositif s'est élargi aux salles jusqu'à 500 places (barème de 301 à 500 places) pour des plateaux de 5 à 9 artistes.
  - L'aide est aussi possible pour les répétitions.
  - Le justificatif de jauge peut se faire à partir d'un PV de visite sécurité OU être prouvé avec un extrait de logiciel de billetterie.
- Aide à l'enregistrement de phonogrammes
- Pas d'évolution.

Les aides FONPEPS sont plafonnées à 22.000 euros par aide par entreprise par an. Il s'agit d'un levier important. Ce système d'aide est désormais accessible en ligne sur un nouveau portail de dématérialisation. L'aide est automatique, de droit, et a été conçue pour favoriser l'emploi artistique. C'est une aide qui fonctionne bien, qui vient favoriser les contrats longs et les plateaux importants.

## Aides à l'énergie

**Fabrice Benkimoun** (DGCA) présente les dispositifs existant concernant la compensation de la hausse du coût de l'énergie. Le coût de l'énergie a augmenté depuis 2022. Des aides transversales ont été mises en place par le ministère des Finances. Le ministère de la Culture a travaillé pour qu'elles soient le plus adaptées au secteur. Mais le dispositif reste complexe.

4 mesures existent pour lesquelles le secteur du spectacle est éligible :

- Les TPE dont le compteur est inférieur à 35kVa : accès au bouclier tarifaire (ce bouclier concerne exclusivement l'électricité)
- Les TPE dont le compteur est supérieur : accès à un prix garanti de l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (Ce prix garanti concerne exclusivement l'électricité)
- Une aide guichet qui concerne le gaz et l'électricité : pour être éligible, la structure doit être classée comme énergétivore (poids consommation d'énergie / Chiffre d'Affaire au minimum à 3%). Cette aide se demande sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Elle couvre 50% de la hausse du coût dans la limite de 500 euros. Elle concerne les TPE et les PME (jusqu'à 250 ETP) mais ne concerne pas les établissements publics.
- Une aide amortisseur électricité (qui ne concerne que l'électricité) qui propose une prise en charge de 50% de la hausse des prix dans la limite de 500 euros / Mwh. Elle est accessible aux structures publiques et est automatique (il s'agit d'un tarif réduit automatique sans avance de somme)

Ce qu'il faut retenir : le dispositif des aides de prise en charge couvre tous les cas de figure des entreprises du secteur et permet de couvrir une partie significative de la hausse des coûts de l'énergie.

**Marjorie Glas**, coordinatrice du COREPS AURA, signale que certaines organisations membres du COREPS ont signalé des difficultés s'agissant des pièces justificatives à fournir. Elle relaie par ailleurs une interrogation du COREPS quant au soutien exclusif des DRAC aux établissements labellisés.

**Fabrice Benkimoun** (DGCA) en prend note. Un document de clarification des aides sera envoyé. Il se dit preneurs des éléments qui poseraient des difficultés aux acteurs. S'agissant de l'intervention des DRAC, il explique que, là où l'Etat est financeur, les établissements sont suivis de près. Il est normal que les structures labellisées soient directement aidées par l'Etat.

### GIP Café Culture

**Flora Jeanneau** (DGCA) donne des éléments d'information concernant le dispositif GIP Cafés culture. Le GIP assure un fonds d'aide à l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants. Ce fonds d'aide est abondé par l'Etat et les collectivités membres. Il y a une répartition des contributions entre territoires adhérents et non-adhérents. Ce dispositif repose sur une logique incitative. Aujourd'hui, 74 collectivités territoriales sont adhérentes. Il y a aussi 8 membres de droit privé.

Ce dispositif vise une aide à l'emploi des artistes. A partir de 2 artistes embauchés, il y a prise en compte du salaire d'un technicien.

Concernant les lieux, il existe des conditions en termes de jauge : sont éligibles les établissements ERP de catégorie 5 (dont la jauge est inférieure à 200 places). Ils doivent avoir une licence d'entrepreneur du spectacle à partir de 7 représentations par an. Le dispositif est adossé au Guso. Le barème d'aide est en ligne.

Depuis 2015, plus de 7 millions d'euros ont été versés. Environ 97.000 salaires ont été aidés et plus de 3000 établissements.

Aujourd'hui, le GIP Cafés culture, suite à une expérimentation menée en Bretagne, prend le chemin d'un élargissement. Un nouveau fonds d'aide pour les employeurs occasionnels hors cafés hôtels restaurants va être créé en direction des microentreprises, des communes de moins de 3500 habitants et des EPCI de moins de 7000 habitants. Le fonctionnement sera similaire. La création de ce second volet a été actée en AG et entrera en vigueur mi-2023.

### Assurance chômage

**Guillaume Villemot** (DGCA) donne des éléments concernant les futures négociations de l'assurance chômage. Le gouvernement a la main sur les règles de l'assurance chômage jusqu'au 31 décembre 2023. Un décret est applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 qui dispose de la réduction de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Ce décret ne s'applique pas aux annexes 8 et 10. Pour la suite, deux scénarii sont possibles :

- Une négociation sur la gouvernance avec les partenaires sociaux pour savoir qui a la main (avec invitation d'un tiers)
- Une négociation normale avec envoi d'une lettre de cadrage et une négociation exclusive entre partenaires sociaux

C'est le ministère du Travail qui décidera de la marche qui sera suivie.

### Perspectives travaux 2023 de la DGCA

**Guillaume Villemot** (DGCA) fait enfin le point sur les travaux en cours à la DGCA.

- Création d'un groupe de travail sur la transition écologique au sein du CNPS (création d'une sous-commission CNPS dédiée) : l'objectif est d'expertiser le plan d'action de la DGCA

- Poursuite des travaux de la sous-commission Observation de l'emploi. Edification d'un tableau de bord annuel (photo de l'emploi sur 2021). Ce tableau n'avait pas pu être fait depuis 2018. Ce tableau de bord est construit avec Pôle Emploi, AUDIENS, l'AFDAS et le DEPS.

Guillaume Villemot en profite pour rappeler aux COREPS qu'ils ont accès au datalab Audiens et qu'il leur est possible de solliciter Pôle Emploi Région pour obtenir des données.

- Travail en cours avec la direction de la sécurité sociale sur la question des indemnités journalières pour les intermittents (maternité et maladie). L'objectif est d'aboutir à une circulaire qui permettra de simplifier les règles et d'assurer de leur bonne application.
- Les mandats du CNPS arrivent à échéance fin 2024.
- L'assurance chômage est bien entendu un sujet majeur de l'année 2023.

## **2. Synthèse des travaux menés au sein des COREPS**

**Guillaume Villemot** revient sur les enseignements principaux tirés du tableau qui a été complété par les différents COREPS en vue de la préparation de la réunion.

Aujourd'hui, les COREPS sont installés dans 12 régions. La situation en Outre-mer appelle des réponses circonstanciées. Certains COREPS sont encore en cours de mise en place (Corse, Hauts-de-France).

S'agissant de l'animation, 9 COREPS sont animés par des Agences régionales et 3 COREPS le sont par la DRAC (c'est le cas notamment en Île-de-France et en Pays de la Loire).

Concernant les instances et les réunions : la composition moyenne des Comité de pilotage (dans la définition donnée par la circulaire de février 2022) est en moyenne de 39 membres. Les travaux sont, dans la majorité des COREPS, encore en phase de tour de table. Des règlements intérieurs ont été déployés partout.

**Aurélie Diemer** complète les propos de Guillaume Villemot. S'agissant des comités de pilotage, il y a une prédominance du collège employeurs sur le collège salariés. Une surreprésentation du spectacle vivant sur le Spectacle enregistré peut aussi s'observer. Il y a peu de représentants des territoires. Les temps pléniers sont davantage consacrés à la méthode et au fonctionnement des COREPS. Deux pléniers ont cependant traité de l'emploi et de la transition écologique.

Parole est ensuite donnée aux différents COREPS qui souhaiteraient prendre la parole.

**Florence Forin** (DRAC Grand Est) explique que le COREPS Grand Est est en démarrage. Elle souligne un problème de sémantique concernant le comité de pilotage. La distinction entre COREPS et CoPil dans la circulaire n'est pas claire.

**Guillaume Villemot** explique ce qui est prévu dans la circulaire : il est apparu, à partir d'un retour d'expérience sur les premiers COREPS mis en place, la nécessité d'un format plus restreint que toutes les organisations représentatives sur le territoire. Le Comité de pilotage est supposé être un miroir du bureau du CNPS (qui comporte 10 organisations). Cela n'empêche pas une séance plénière une ou deux fois par an.

**Pierre-Olivier Rousset** (DRAC BFC) indique que les COREPS auront besoin de données chiffrées publiques.

**Marjorie Glas** (COREPS AURA) explique que le COREPS AURA a fait le choix de constituer un bureau du comité de pilotage, composé de 4 membres élus par collège. Cela permet d'obtenir un équilibre

paritaire entre salariés, employeurs et élus. Marjorie Glas présente ensuite les revendications et travaux que le COREPS AURA a souhaité faire remonter lors de ce comité des COREPS (voir encadré). Ubavka Zaric introduit son propos en revenant sur l'histoire du COREPS AURA et la dynamique de travail qui y existe.

Alertes / revendications portées par le COREPS AURA :

Le COREPS demande à ce que le comité des COREPS intègre a minima la référente Région en sus de la coordinatrice du COREPS et de la référente DRAC, dans la mesure où DRAC et Région co-pilotent les COREPS

Le COREPS Auvergne Rhône-Alpes demande la tenue d'une réunion interministérielle concernant les financements des volets transversaux à nos activités (écologie, lutte contre les VHSS, sécurité, emploi) qui reposent actuellement exclusivement sur des budgets culturels, particulièrement dans le secteur des festivals

Coût de l'énergie : quelle est la stratégie du ministère ? Les aides délivrées par la DRAC ne touchent qu'un petit nombre de structures tandis que les aides de droit commun sont très restrictives.

Le COREPS fait part de son extrême inquiétude quant à la réforme de la formation et à la montée en puissance de France Compétences, totalement déconnectée des enjeux du secteur

Enfin, le point central à remonter est celui des salaires et, de manière liée, du financement public du secteur. Est demandée la mise en œuvre rapide d'une conférence nationale sur les salaires.

Sujets en cours de travail que le COREPS souhaite spécifiquement faire remonter lors de cette réunion :

La lutte contre travail illégal. Edition d'un vademécum réglementaire remis à jour en lien avec la DREETS et la DRAC, intégrant un volet VHSS. Travaux également en cours avec le Guso pour mieux communiquer auprès des employeurs occasionnels. Le COREPS souhaite pousser dans le sens d'une convention nationale de lutte contre le travail illégal.

Mise en œuvre de préconisations relatives à un renouvellement des politiques publiques de la culture : des préconisations ont déjà été émises pour repenser les modalités de production et de diffusion et l'implantation des artistes sur les territoires, notamment dans le contexte actuel de transition écologique. Les préconisations sont actuellement mises en débat dans l'objectif d'être ensuite expérimentées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Guillaume Villemot (DGCA)** répond à certains de ces points.

Des choses sont actuellement discutées au niveau national concernant une possible conférence des salaires et feront l'objet de prises de parole dans le plénier du CNPS.

Concernant la certification, la DGCA a bien conscience du problème, des blocages sont à lever au niveau de France Compétences. La DGCA est preneuse d'exemples de structures en grande difficulté dont elle pourrait brandir l'exemple.

La DGCA travaille actuellement avec la direction générale du travail sur les questions de lutte contre le travail illégal. Le ministère va annoncer son plan pluriannuel de lutte contre le travail illégal prochainement. L'annonce sera faite dans les prochaines semaines. Le spectacle vivant va figurer dans ce plan. Cela implique que les sections d'inspection du travail seront particulièrement vigilantes à cet endroit. Cela donnera ensuite lieu à un travail sur une convention nationale d'engagement réciproque. Il s'agira d'un document sur lequel pourront s'appuyer les organismes de contrôle : inspection du travail, URSSAF, bureaux des licences, etc.

Guillaume Villemot se dit preneur des travaux évoqués sur l'ensemble des choses. Y compris concernant les thématiques abordées comme mieux produire et mieux diffuser.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** insiste sur le fait que les organisations professionnelles et syndicales sont en attente des retours du ministère et de réponses concrètes. Elle alerte sur le risque qu'il y aurait à ce que ça ne devienne qu'une instance de concertation et que ça finisse par tourner en rond.

Attention à ne pas décevoir. En région AURA, il existe aussi de nombreuses correspondances avec le COEF. Les travaux menés sont très riches. Si cette énergie n'est pas nourrie par le ministère, il y aura une difficulté à maintenir une telle dynamique.

**Guillaume Villemot** (DGCA) demande à recevoir des remontées officielles du COREPS AURA. La DGCA s'engage de son côté à redescendre de l'information sur ce qui se fait au niveau central. La plateforme sera alimentée. La question du dialogue social est portée au niveau central dans le bureau et le plénier du CNPS. Concernant les remontées des COREPS, les DRAC sont un bon vecteur.

**Frédéric Lombard** (DRAC CVL) intervient pour la région CVL. L'installation d'un COREPS a été proposée à l'automne. Il y a eu une certaine inertie. Une séance de travail a depuis été menée avec l'INSEE, la DREETS, le CESER. Il s'interroge sur l'articulation du COREPS avec la CLTC. Il est difficile de faire œuvre de pédagogie auprès des élus. Il faudrait avoir un document graphique pour faire voir et entendre l'utilité de ces espaces de concertation.

**Jean-Noël Bigotti** (COREPS CVL) fait par ailleurs le constat que ce sont toujours les mêmes organisations représentatives qui prennent la parole.

**Guillaume Villemot** (DGCA) considère que l'articulation avec les instances locales doit se définir selon les équilibres locaux.

**Céline Porro** (COREPS PACA) fait le point sur la région PACA. Elle explique comment se sont constituées les différentes thématiques de travail (expérience spectateur / insertion professionnelle / évolution du cadre réglementaire). Elle demande enfin qui aura accès à la plateforme évoquée. Il faudrait l'ouvrir aux animateurs de COREPS.

**Sylvain Cousin** (COREPS NA) fait à son tour le point concernant le COREPS Nouvelle Aquitaine. Il déplore également la faible présence des élus. Egalement la faible présence de l'audio-visuel en regard du spectacle vivant. Il rappelle comment se structure le COREPS NA (emploi formation / politiques publiques). Et alerte enfin sur les difficultés de certification rencontrées par les organismes de formation du secteur.

**Guillaume Villemot** (DGCA) appelle là encore à donner l'exemple de structures dont la certification n'a pas été renouvelée.

**Julien Delot** (DRAC Normandie) explique qu'en Normandie, le 1<sup>er</sup> Comité de pilotage du COREPS s'est réuni en juin 2022. A été mis en place un pilotage tournant sur les 3 agences de la région. Trois groupes de travail ont vu le jour :

- Accompagnement et sécurisation des parcours professionnels
- Aménagement culturel des territoires
- Production diffusion

**Guillaume Villemot** (DGCA) répond concernant une question posée à plusieurs reprises concernant les moyens attribués aux COREPS. La DGCA en a conscience. Ce sujet est porté par Christopher Miles au niveau du secrétariat général sur les dotations des différentes DRAC.

Il clôt enfin la réunion. Il demande aux COREPS d'envoyer les éléments utiles à la réflexion : règlement intérieur, composition du COREPS, travaux produits. Et de bien faire remonter une liste des structures en difficulté concernant leur certification. La prochaine réunion du comité des COREPS aura lieu à la rentrée. Le ministère prévoit d'envoyer dans les semaines à venir une série de documents : comptes rendus du CNPS, feuille de route sur la transition écologique, tableau de bord de l'emploi.